

Libourne, le **11 JUIL. 2024**

Associations sportives libournaises

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme chaque année vous pourrez vous procurer, **à compter du 12 juillet 2024** le dossier de demande de subvention :

- En le téléchargeant sur le site de la ville de Libourne [www.libourne.fr](http://www.libourne.fr) rubrique « associations »,
- En le demandant par voie électronique à l'adresse : [maison-associations@libourne.fr](mailto:maison-associations@libourne.fr),
- En le retirant en format papier auprès du secrétariat de la Maison des Associations (47, boulevard de Quinault).

Vous voudrez bien adresser ou déposer votre dossier avant le **20 septembre 2024** à la **Maison des associations - 47, Boulevard de Quinault - 33500 LIBOURNE** (par courrier postal ou remis en mains propres).

Merci de nous faire parvenir les documents qui ont changé (statuts, conseil administration, adresse correspondance, adresse courriel, liste attribution des badges, etc....)

Indépendamment du dépôt du dossier papier, toutes les pièces seront à transmettre en version numérisée directement à la direction des sports : [sports@libourne.fr](mailto:sports@libourne.fr) ainsi qu'à la Maison des associations : [maison-associations@libourne.fr](mailto:maison-associations@libourne.fr).

**Je vous prie de bien vouloir noter qu'aucun retard ne sera toléré et que les dossiers incomplets ne seront pas instruits.**

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
aux sports, à la sécurité  
et à la prévention

**Jean-Louis ARCARA?**